



MAIRIE DE PARMAIN 95620

TEL. 01 34 08 95 77

DÉCISION DU MAIRE

N°2026/43

Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE »

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2026/45 du 25 juin 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de travaux de réfection de voirie sur le chemin de la Sablière à Parmain,

Considérant que le coût des travaux est estimé à 156.750,30 € HT soit 188.100,36 € TTC,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 80% du montant HT des travaux au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE » du Département du Val d'Oise pour l'année 2026 ;

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget ;

D É C I D E

- ARTICLE 1** De solliciter le Département du Val d'Oise pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 80% de 156.750,30 € HT du montant total de travaux de réfection de voirie chemin de la Sablière, soit une aide maximale de 125.400,24 €.
- ARTICLE 2** De s'engager à prendre en charge la part non accordée par le Département du Val d'Oise.
- ARTICLE 3** Que le présent acte est rendu exécutoire dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.
- ARTICLE 4** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent acte.
- ARTICLE 5** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

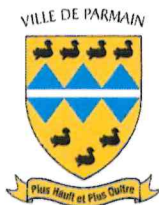
Fait à PARMAIN, le 16 juillet 2026



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Service Technique
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026
ID : 095-219504800-20260716-DM202643-AR



Parmain, le 16 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

NOTE EXPLICATIVE

La commune de Parmain souhaite entreprendre des travaux de voirie sur le **Chemin de la Sablière** afin d'améliorer les conditions de circulation de ses habitants, automobilistes et piétons, et de l'ensemble des véhicules traversant le territoire de Parmain et surtout de renforcer la sécurité routière.

Pour ce faire, la ville a prévu la réfection de la chaussée, des trottoirs et des bordures, la mise aux normes des avaloirs et l'abaissement de 2 passages piétons pour PMR.

Le tableau ci-dessous regroupe les travaux de voirie envisagés pour l'année 2026 :

Fournisseurs - N° devis	TRAVAUX	MONTANT HT
DUBRAC – 20260016	Réfection voirie et trottoirs	156.750,30 €
TOTAL TRAVAUX		156.750,30 €

Dans cette action, la commune sollicite l'obtention d'une subvention d'un montant de 125.400,24 €, soit 80% de 156.750,30 € HT au titre de l'appel à projets « AMENDES DE POLICE » du Département du Val d'Oise.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Services Techniques
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026
ID : 095-219504800-20260716-DM202643-AR



Parmain, le 16 juillet 2026

DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa politique de sécurité et de travaux de voirie sur le domaine public communal, la ville de Parmain effectue pour l'année 2026 les travaux suivants :

CHEMIN DE LA SABLIÈRE :

Réfection de la chaussée, des trottoirs et des bordures, mise aux normes des avaloirs et abaissement de 2 passages piétons pour PMR

Dans cette action, la commune sollicite l'obtention d'une subvention au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE » auprès du Département du Val d'Oise.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Services Techniques

techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 095-219504800-20260716-DM202643-AR



Parmain, le 16 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Parmain, Monsieur Loïc TAILLANTER, certifie que les travaux ou investissements concernant l'opération désignée ci-après :

Réfection voirie Chemin de la Sablière

TRAVAUX	RUE	MONTANT HT
Réfection de la chaussée, des trottoirs, mise aux normes des avaloirs et abaissement passages piétons en PMR	Chemin de la Sablière	156 750,30 €

N'ont pas reçu le début d'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet sauf autorisation visée au II de l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Service Technique
techniques@ville.parmain.fr

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026
ID : 095-219504800-20260716-DM202643-AR



Parmain, le 16 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

PRÉVISIONNEL DE DEMARRAGE DE TRAVAUX

Les travaux de voirie sont inscrits sur le budget 2026 avec un début prévisionnel de travaux suivant :

2026					
Mois	Juin	Juillet	Août	Septembre	
Travaux					
Réfection voirie Chemin de la Sablière					

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Services Techniques
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026
ID : 095-219504800-20260716-DM202643-AR



Parmain, le 16 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

TRAVAUX DE VOIRIE

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Montant des travaux HT	Subventions		Montant HT à la charge de la ville
DÉPARTEMENT VAL D'OISE	156 750,30 €	80%	125 400,24 €	31 350,06 €

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



34-36, rue du Maréchal Lyautey
93 200 Saint-Denis
Tél. : 01 49 71 10 90
Fax : 01 48 26 83 53
client@dubrac.com

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026
ID : 095-219504800-20260716-DM202643-AR



MAIRIE DE PARMAIN

Place Georges Clémenceau
95620 PARMAIN

M. PLUQUET

SAINT-DENIS le 07/01/2026

Chantier N° O20402

Cliant N° : CO1310

Conducteur : OUSMANE FADE DJONOUA

DEVIS N°20260016

(Selon détail ci-joint)

Réfection de voirie et trottoirs

Chemin des Sablières

TOTAL BORDEREAU HT	169 787,00 €
MONTANT RABAIS PAR TRANCHE 10%	- 17 416,70 €
TOTAL HORS BORDEREAU HT	4 380,00 €
TOTAL HT	156 750,30 €
T.V.A. 20,00 %	31 350,06 €
TOTAL TTC	188 100,36 €

**Cette offre est valable 30
jours**

Page 1

RCS - N° TVA FR 53672019247 - I.N.S.E.E. 343 93 066 0030 P- Code A.P.E. 4211Z - SAS au Capital de 120 000,00 € - SIRET 672019247 00010

Pénalités : En application de l'article 3 de la loi du 31 décembre 1992 relative aux délais de paiement entre les entreprises : des pénalités seront appliquées sur les sommes dues dès que leur règlement interviendra après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités seront calculées par application d'un taux égal à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de paiement prévue.
Le retard de paiement entraînera de plein droit des frais de recouvrement au titre de l'indemnité forfaitaire de 40€ selon le décret n°2012-1115 du 02 Octobre 2012

DEVIS N°20260016 du 07/01/2026

Réfection de voirie et trottoirs

Code	Désignation	Unité	Qté	P.U.	Total
	Côté lotissement				44 529,00
1	Installation de chantier	FFT	1,000	50,00 €	50,00
3	Signalisation de chantier	FFT	1,000	50,00 €	50,00
6	"Confection d'un constat d'huissier "	FFT	1,000	450,00 €	450,00
7	Démolition mécanique de voirie existante	M2	57,000	15,00 €	855,00
12	Démolition à la main de chaussée et trottoir	M2	640,000	15,00 €	9 600,00
19	Dépose de bordures et caniveaux	ML	118,000	20,00 €	2 360,00
19.1	Le réglage du fil d'eau ainsi que les finitions manuelles.	ML	1480,000	2,00 €	2 960,00
22.1	Réalisation de chaussée en enrobé noir LE METRE CARRE : M2	M2	28,000	45,00 €	1 260,00
23.1	Réalisation de trottoir en enrobé noir LE METRE CARRE : M2	M2	612,000	30,00 €	18 360,00
55	Bordure T2 - LE METRE LINEAIRE	ML	68,000	25,00 €	1 700,00
66	Caniveau CS2 - LE METRE LINEAIRE	ML	18,000	25,00 €	450,00
68	Bordurette P1 - LE METRE LINEAIRE	ML	8,000	23,00 €	184,00
113	Repose de bordures de défenses	ML	24,000	20,00 €	480,00
103	Mise à niveau d'écoulements de réseaux bouche à clef eau ou gaz	U	4,000	30,00 €	120,00
153	"Remplacement de tampon de 250kN en 400 kN sur regard existant "	U	7,000	250,00 €	1 750,00
113	Fourniture tampon D 400	U	7,000	150,00 €	3 150,00
113	Entaille de la haie	FT	1,000	750,00 €	750,00
	Côté service technique				29 584,00
7	Démolition mécanique de voirie existante	M2	8,000	15,00 €	120,00
12	Démolition à la main de chaussée et trottoir	M2	610,000	15,00 €	9 150,00
19	Dépose de bordures et caniveaux	ML	36,000	20,00 €	720,00
22.1	Réalisation de chaussée en enrobé noir LE METRE CARRE : M2	M2	8,000	45,00 €	360,00
23.1	Réalisation de trottoir en enrobé noir LE METRE CARRE : M2	M2	610,000	30,00 €	18 300,00
55	Bordure T2 - LE METRE LINEAIRE	ML	22,000	25,00 €	550,00
58	Bordure A2 - LE METRE LINEAIRE	ML	6,000	25,00 €	150,00
66	Caniveau CS2 - LE METRE LINEAIRE	ML	5,000	25,00 €	125,00
68	Bordurette P1 - LE METRE LINEAIRE	ML	3,000	23,00 €	69,00
150	Fourniture et pose de gargouille	ML	2,000	20,00 €	40,00
	Voie				100 054,00
8.2	Démolition chaussée en enrobé de 1000 M2 à 2000 M2	M2	1790,000	8,00 €	14 320,00

Page 1

RCS - N° TVA FR 53672019247 - I.N.S.E.E. 343 93 066 0030 P- Code A.P.E. 4211Z - SAS au Capital de 120 000,00 € - SIRET 672019247 00010

Pénalités : En application de l'article 3 de la loi du 31 décembre 1992 relative aux délais de paiement entre les entreprises : des pénalités seront appliquées sur les sommes dues dès que leur règlement interviendra après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités seront calculées par application d'un taux égal à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de paiement prévue.

Le retard de paiement entraînera de plein droit des frais de recouvrement au titre de l'indemnité forfaitaire de 40€ selon le décret n°2012-1115 du 02 Octobre 2012



DEVIS N°20260016 du 07/01/2026

Réfection de voirie et trottoirs

Code	Désignation	Unité	Qté	P.U.	Total
22.2	Réalisation de chaussée en enrobé noir de 1000 m2 a 2000 M2	M2	1790,000	44,00 €	78 760,00
30	Réalisation d'un enduit monocouche sur chaussée	M2	1790,000	3,00 €	5 370,00
93	Marquage traversée piétonne	U	4,000	72,00 €	288,00
97	Dent de requin	U	16,000	26,00 €	416,00
101	Mise à niveau d'écoulements de réseaux boîte de branchement ou petit regard	U	18,000	50,00 €	900,00

Total H.T. Brut

174 167,00

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

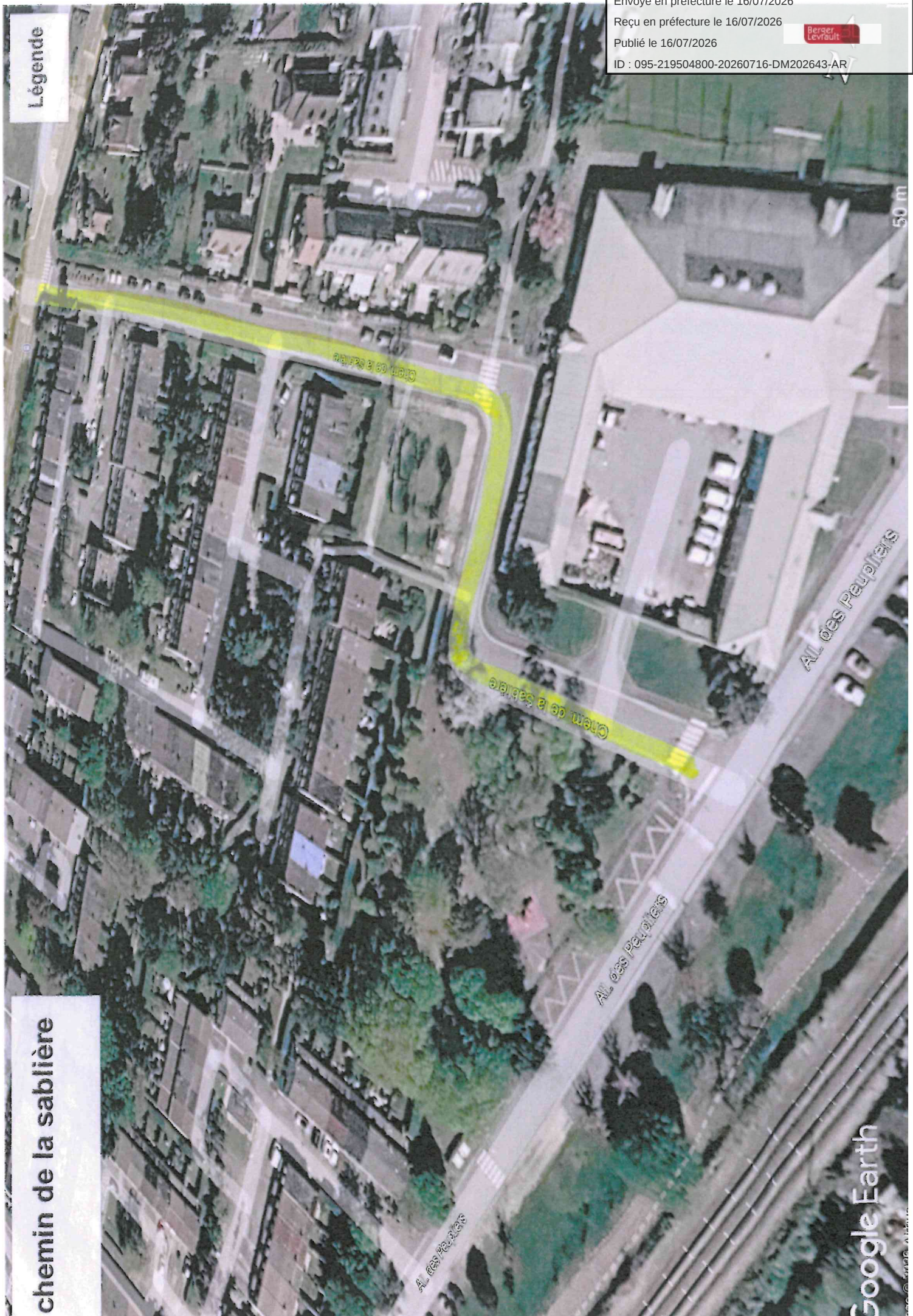
Publié le 16/07/2026

ID : 095-219504800-20260716-DM202643-AR

Berger
Levrault

Légende

chemin de la sablière



chemin de la sablière

refection chaussée et trottoirs

Légende

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 095-219504800-20260716-DM202643-AR

Berger
Levisault

Google Earth

© 2024 Google

1.77 m

chemin de la sablière

abaissement des bordures du passage piéton en PMR et mise aux normes des avaloirs

Légende

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 095-219504800-20260716-DM202643-AR

Berger
Levrault

Google Earth

1.59 m

chemin de la sablière

abaissement des bordures du passage piéton en PMR et mise aux normes des avaloirs

Légende



Google Earth

© 2024 Google

1.15 m

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 095-219504800-20260716-DM202643-AR

Berger
Levrault